



Genève, le 8 mai 2019

## Le Conseil d'Etat

2006-2019

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

**Concerne : consultation fédérale : loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil salue le projet de loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation qui favorise l'autonomie de la Suisse dans la poursuite de ses objectifs dans les domaines concernés. Ce nouveau texte maintient les instruments d'encouragement qui ont fait leurs preuves et ancre plus explicitement la participation de la Suisse à des programmes non seulement européens mais également extra-européens.

La plus grande souplesse qui est proposée par cette loi revêt une importance particulière pour les Hautes écoles qui sont fortement impliquées dans la mobilité internationale et la coopération transfrontalière entre les institutions et organisations. Les contributions fédérales pour les échanges entre étudiants, enseignants et les partenariats entre institutions font partie des conditions-cadres essentielles, offrant à ces écoles la possibilité d'évoluer au meilleur niveau dans un contexte de compétitivité internationale visant l'excellence.

Par ailleurs, en complément des possibilités offertes par la présente proposition de loi d'élargir les mobilités internationales, il nous paraît indispensable de renforcer les possibilités de financement de mobilités individuelles en Suisse dans le cadre de la formation professionnelle. Ainsi, la Suisse pourrait se doter de mécanismes structurels et financiers propres à permettre, par exemple, aux apprentis en voie professionnelle duale et plein-temps de réaliser un stage professionnel dans une entreprise ou école professionnelle hors de leur canton.

Enfin, notre Conseil se félicite de la volonté du Conseil fédéral de renforcer sa politique de coopération internationale en matière d'éducation dans le but de maintenir une position de

pointe de notre pays en matière de formation, de recherche et d'innovation, et de garantir une prospérité scientifique qui va de pair avec une place économique suisse compétitive.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre très haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti

Le président :



Antonio Hodgers